

RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE PACT-APASQ

En vigueur du 1 juin 2026 jusqu'au 30 mai 2027

Cachets minimums

	Théâtre jeune public	0 à 199 places et Th. jeune public résident	200 places et plus
Décors	1,411.50 \$	2,823.00 \$	4,233.00 \$
Costumes	1,411.50 \$	2,823.00 \$	4,233.00 \$
Éclairages	1,411.50 \$	1,418.50 \$	2,823.00 \$
Son	1,411.50 \$	1,418.50 \$	2,823.00 \$
Accessoires	1,411.50 \$	1,418.50 \$	2,823.00 \$
Maquillages	945.50 \$	945.50 \$	1,681.00 \$
Coiffures	945.50 \$	945.50 \$	1,681.00 \$
Marionnettes	1,411.50 \$	2,823.00 \$	4,233.00 \$

Indexation 2%

Redevances minimums - dès la 1^{re} représentation

	Théâtre jeune public	0 à 199 places et Th. jeune public résident	200 places et plus
Représentations minimums	20	12	16
Pourcentage du cachet total	1%	1.5%	2%

Déductions et contribution sur cachet ET redevances pour tous les conti

Cotisation syndicale 4% déduction
CSAS part concepteur 2% déduction
CSAS part producteur 13% contribution

Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail 5%

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective PACT-APASQ